



Vente forcée, harcèlement. payer pour un objet jamais reçu ???

Par **laureen27**, le **10/02/2010** à **13:58**

Bonjour, alors voici mon problème :

L'année dernière, j'ai reçu la visite d'un démarcheur de la société France Loisir. Cette personne venait sois-disant pour donner une carte gratuite à tout le voisinage, carte qui leur permettrait d'avoir accès à des remises de prix sur les articles du club en question.

Sur le coup je dis oui pourquoi pas puisque c'est gratuit ? Je prend la carte et je m'apprête à refermer la porte mais la vendeuse a insisté pour venir m'expliquer tout les intérêts que j'avais à être chez France Loisir. Première erreur : je la laisse entrer.

Et c'est parti pour le blabla pendant près d'une heure, j'étais fatiguée et surtout pressé. Alors j'avoue avoir fini par signer le papier d'inscription simplement pour avoir la paix et sans avoir la moindre intention de leur acheter quoi que ce soit.

J'ai été tranquille pendant plusieurs mois puis j'ai reçu un catalogue m'invitant à acheter un livre, n'étant pas intéressé j'ai jeté le catalogue sans plus de façon. Quelques mois après je reçois un courrier me disant qu'ils m'ont envoyé leur sélection de livres ! MAIS je n'ai jamais reçu cette sélection, tant mieux d'ailleurs car je n'en voulais pas.

Je pensais que ça s'arrêterait là mais ils ont commencé à m'envoyer des factures pour payer la sélection en question et hier j'ai reçu une lettre d'une société de créance me disant que si je ne payait pas les 32 euro ça se finirait au tribunal !!!

On m'a dit que c'était bidon, qu'ils ne pouvaient de toute façon pas prouvé que j'avais le livre (je n'ai pas signé de reçu vu que je n'ai pas eu le livre >
Est-ce que je risque quelque chose ? Et comment faire pour avoir la paix ? C'est carrément

du harcèlement !

Merci de m'aider, je ne sais vraiment plus quoi faire.
Cordialement

Par **laureen27**, le **12/02/2010** à **10:40**

Je me permet un petit up. Il n'y a pas le feu mais j'aimerais bien avoir une réponse ^^
Merci d'avance !

Par **laureen27**, le **15/02/2010** à **11:42**

Encore un dernier petit up, si pas de réponse tant pis. J'irais demander ailleurs :/

Par **frog**, le **15/02/2010** à **14:40**

Hello,

Commence par lire le contrat que tu as signé, il devrait t'éclairer. Si mes souvenirs sont bons, France Loisirs te laisse adhérer à son club et profiter des prix ""avantageux"" et en échange, tu t'engages à acheter un livre toutes les X semaines pendant 12 ou 24 mois. Si tu ne choisis rien, ils t'en envoient un par défaut. C'est ce qui semble s'être passé dans ton cas.

Sauf que tu n'as pas reçu le bouquin. Qu'a cela ne tienne : Ton contrat précise très certainement que les marchandises sont expédiées au risques de l'acheteur.

Empresse toi de regarder dans ton contrat les motifs de résiliation possibles avant la date initialement prévue. Peut être que tu trouveras quelque chose qui te permette de te sortir rapidement de ce piège.

Par **laureen27**, le **15/02/2010** à **22:54**

Bonjour Frog et merci de ta réponse !

Le soucis c'est que justement : je n'ai rien à lire ! On ne m'a pas laissé le moindre contrat, ni le moindre papier d'ailleurs... C'est normal ça ?

Et à ton avis, leur menaces sont-elles à prendre au sérieux ou pas ? Je les vois pas m'attaquer en justice pour 30 euro, ils perdraient plus de temps qu'autre chose non ?

Merci à toi ;)

Par **babouchka44**, le **04/05/2011** à **20:12**

Bonjour,

j'ai eu exactement le même problème: démarchée dans une galerie, une commerciale de chez France Loisirs m'aborde pour me proposer la carte , gratuite et sans engagement du magasin. Je me dis, rien à perdre,j'écoute l'offre, elle m'explique tous les avantages. Avant de m'engager dans quoi que ça soit , je lui demande "si jamais je décide de rien acheter, est ce que je m'engage envers FL ?" . Elle me répond : "si jamais vous n'achetez rien vous perdez simplement le bénéfice de la carte et vous n'êtes plus client". Sur ces paroles je signe son petit papier,elle me remet simplement une carte FL.

Les semaines passent, j'oublie totalement l'enseigne. Puis un jour je reçois un catalogue. Pas intéressée , je le jette.

Quelques semaines après, je reçois un texto me disant: vous n'avez pas fait vos achats de la saison, vous allez recevoir la sélection du mois. Là , je commence à me poser des questions, sachant que d'après les dires de la commerciale , je ne devais plus être bénéficiaire de la carte puisque je n'avais rien acheté depuis 4 mois. J'ai reçu les fameux livres il y a 1 mois. Suite à cela, hallucinée, j'ai écrit une lettre au service litiges de France Loisirs, reprenant l'histoire et surtout me plaignant de cette méthode (mensonge à la vente, vente forcée par envoi de produits non commandés). Je leur demande alors d'annuler leur carte et ma soit-disant adhésion au club.

Mais la semaine dernière, ces derniers m'ont transmis un contrat vierge à remplir , comme pour me dire "si, si, vous êtes engagés".

Deux jours après, j'ai reçu une facture me réclamant le paiement des deux livres dont ils m'ont imposé l'envoi.

Ils n'ont jamais donné suite à ma lettre de réclamation, que j'avais envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception.

J'aimerais avoir des conseils quant aux suites à donner à cette histoire.

Je n'ai pas l'intention de lâcher l'affaire car j'estime avoir fait l'objet d' (au moins!) une malveillance de la part de France Loisirs. Je suis une personne de bonne foi et je règle mes dettes, mais je n'ai pas l'intention de régler cette entreprise peu scrupuleuse et qui utilise des méthodes punies par la loi pour racoler des clients.

Auriez vous des recommandations à me donner ?

Des témoignages similaires ?

Je vous remercie!